

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 250/PERS portant nomination, à titre intérimaire, du chef du Service d'Etat de l'Aviation civile et ordonnateur-délégué.

n° 250/PERS

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
19 avril 1974

Numéro JO  
n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro  
10 mai 1974

### VISAS

**Vu** le décret du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas

**Vu** la décision n° 153/PERS du 21 février 1973 portant nomination de M. Greminger en qualité de chef du service d'Etat de l'aviation civile et ordonnateur délégué

**Vu** l'ordre de mission n° 41/PERS du 12 avril 1974 délivré à M. Greminger

Sur proposition du chef du service d'Etat de l'aviation civile et vu les nécessités du service.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Jacques Canitrot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'Aviation civile, chef du service de la navigation aérienne est, pour compter du 20 avril 1974, cumulativement avec ses fonctions et à titre intérimaire et pendant toute la durée de l'absence de M. Greminger, nommé chef du Service d'Etat de l'Aviation civile et ordonnateur-délégué des dépenses et recettes du budget de l'Etat relevant du: 1. Ministère de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme (dépenses de personnel du service de l'infrastructure). 2. Ministère des transports – secrétariat général à l'Aviation civile – (dépenses de personnel et de matériel).

#### Art. 2

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation le Haut-Commissaire adjoint. R.

**GAUGER**